

Code de Transparence MAM Transition Durable



Octobre 2022

| 1 - Données générales de Meeschaert Asset Management 5 |
|--|
| • 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds 5 |
| • 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM |
| • 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? |
| • 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ? |
| • 1.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la gestion ? |
| • 1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ? |
| • 1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ? |
| • 1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ? |
| • 1.10 - Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la Meeschaert AM au 31.10.2022?11 |
| 2. Données générales sur MAM Transition Durable Actions |
| • 2.1 a - Caractéristiques du fonds MAM Transition Durable Actions12 |
| • 2.1 b – Modalités de partage |
| • 2.2 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ? |
| • 2.3 – Les fonds disposent-t-ils de label extra-financier ? |
| 2.4 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par MAM Transition Durable Actions ? |
| • 2.5 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ? |
| • 2.6 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement de MAM Transition Durable Actions ? |
| • 2.7 - Quels critères ESG sont pris en compte par MAM Transition Durable Actions ? |
| • 2.8 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation) ? |
| • 2.9 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? |
| 3. Processus de gestion19 |
| • 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatiques sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ? |

| 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?2 |
|--|
| • 3.3 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé |
| dans les douze derniers mois ?2 |
| 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes |
| solidaires ? |
| • 3.5 - Les fonds pratiquent-ils le prêt de titres ? |
| 3.6 - Les fonds utilisent-t-ils des instruments dérivés ? |
| • 3.7 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ? |
| 4. Contrôle ESG |
| • 4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en |
| place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règle |
| ESG fixées pour Meeschaert AM ? |
| 5. Mesure d'impact et reporting ESG |
| • 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ? |
| • 5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ? |
| • 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de MAM Transition Durable Actions ? |
| 6. Politique d'engagement |
| • 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ? |
| • 6.2 - Comment MAM Transition Durable Actions établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?2 |
| 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ? |
| 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?2 |
| 6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ? |
| |
| 6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ? |
| 6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de MAM Transition durable Actions pendant l'année écoulée ? |
| 7. Politique de vote |
| • 7.1 - MAM Transition Durable Actions dispose-t-il d'une politique de vote ?3 |
| 7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont condui |
| à leurs choix ?3 |
| 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ? |
| 7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du |
| fonds MAM Transition Durable Actions ? |
| Annexes 3 |

1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

Meeschaert AM
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert-am.com

1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.

Chronologie de l'investissement responsable chez Meeschaert AM :

| Engagement actionnarial | | Evolution des méthodologies |
|---|------|---|
| | 1983 | Création du premier fonds éthique en France : Nouvelle Stratégie 50 |
| | 1998 | Méthodologie de sélection ISR: MAM Human Values (anciennement MAM Actions Ethiques) |
| | 2005 | Obtention Label Finansol pour Ethique et Partage-CCFD |
| | 2007 | Méthodologie de notation ISR des Etats |
| Première Politique de vote | 2009 | Signature des PRI |
| | 2014 | Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale |
| | 2015 | Mesure d'impact : Empreinte carbone Obtention Label ESG LuxFlag pour MAM Human Values |
| | 2016 | Obtention du Label ISR pour MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50 |
| Membre fondateur du réseau Shareholders for Change | 2017 | |
| | 2018 | Périmètre ISR USA : MAM Sustain USA Mesure d'impact : Empreinte sociale |
| AG H&M: résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes l'approvisionnement en métaux rares » | 2019 | Méthodologie de sélection Transition Durable : Gamme MAM Transition Dura Mesure d'impact : Empreinte Eau, Alimentation |
| AGTOTAL : coordination dépôt de la première résolution climatique en France | 2020 | Méthodologie ISR obligataire: MAM Patrimoine, MAM Flexible Bond, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM ShortTerm Mesure d'impact: Empreinte Océans, Croissance et Emploi Politique de sortie du charbon |
| Soutien du Say-on-Climate, Engagement collectif: Total, Engle, Teleperformance | 2021 | Politique Pétrole et Gaz Méthodologie ISR MAM Obligations Convertibles ESG Méthodologie ISR Amilton Premium Europe Méthodologie ISR small et mids caps |

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 12 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

• 1.3 - Comment la Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Meeschaert AM formalise sa démarche d'investisseur en publiant son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici .

Le <u>site internet de Meeschaert AM</u> publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche. Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

• 1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

Changement climatique

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

Politique sectorielle de sortie du charbon

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique¹, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon², ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Politique sectorielle Pétrole et gaz

En 2021, Meeschaert AM a publié sa <u>politique sectorielle « Pétrole et gaz »</u>, dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires. Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate » 4. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert

AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

¹ N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

² Source : Global Coal Exit List (Urgewald)



Politique de vote et engagement

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-àvis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du « Say on Pay » grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

• 1.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la gestion ?

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par le Directoire. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :

- Gestion: les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli;
- Analyse ISR: les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR;
- Conformité & Risques : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- Middle Office: l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR;
- Direction: le directoire élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).



• 1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ?

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 15 ans, 9 ans et 6 ans, 3 ans), de six gérants de fonds ISR (expériences : 20 ans, 18 ans, 17 ans, 17 ans, 13 ans et 10 ans).

• 1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé autour d'un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent de définir le périmètre d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

• 1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ?



Signataire des PRI depuis 2009

A+ NOTE SUR LE PILIER « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE »

Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évalué par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le Social Disclosure Project et en collaborant dans d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public.
Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances,

a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Euro-place qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a re-joint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 320 investisseurs dans le monde représentant 33 billions de dollars.

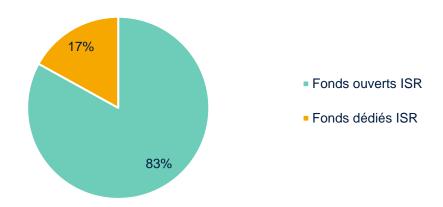
Plus généralement, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM interviennent régulièrement dans le cadre de groupes de travail, de colloques et lors de conférences portant sur ce sujet ainsi que dans les agences auprès des clients pour leur présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Meeschaert AM organise des réunions une à deux fois par an pour développer un enjeu spécifique (gouvernance, gestion sociale, transition énergétique) auprès des journalistes et investisseurs institutionnels. Ces réunions sont l'occasion de faire intervenir :

- un dirigeant d'entreprise pour qui l'enjeu développé est matériel
- un spécialiste de la thématique
- l'équipe ISR qui présente sa démarche d'analyse.
- 1.9 Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de gestion ? Quel est le pourcentage de ces actifs sous gestion rapportés aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2021, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 1 686 millions d'euros, soit 50% des actifs sous gestion de Meeschaert AM, répartis de la manière suivante :

Répartition des encours ISR



• 1.10 - Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la Meeschaert AM au 31.10.2022?

| Fonds ISR ouverts | Taux de sélectivité | Mécanisme de partage | Labels | Empreinte carbone | Empreinte sociale | Code de Transparence |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------------|
| MAM Human Values | 40% ¹ | Х | ESG Luxflag, Label ISR, Climetrics 5 feuilles | Х | Х | <u>Lien</u> |
| Nouvelle Stratégie 50 | 32% ¹ | | Label ISR, Climetrics 5 feuilles | Х | Х | <u>Lien</u> |
| MAM Premium Europe | 78%² | | Label ISR | х | | <u>Lien</u> |
| Antiokeia | 40%¹ | Х | Climetrics 5 feuilles | х | | |
| Ararat | 40%¹ | Х | | Х | | |
| Arthritis Solidinvest | 40%¹ | Х | Climetrics 5 feuilles | Х | | |
| Ethicare | 40%¹ | Х | | х | Х | |
| Ethique et Partage CCFD | 33% ¹ | х | Finansol, Climetrics 5 feuilles | х | Х | |
| MAM Flexible Bonds ESG | 80%4 | | Label ISR | Х | | <u>Lien</u> |
| MAM High Yield ESG | 80% ⁵ | | Label ISR | х | | <u>Lien</u> |
| MAM Obli Convertibles ESG | 76,8% ⁶ | | Climetrics 5 feuilles | х | | <u>Lien</u> |
| MAM Patrimoine ESG | 80%4 | X | Label ISR | х | | |
| MAM Short Term Bonds ESG | 80%4 | | Label ISR, Climetrics 4 feuilles | Х | | <u>Lien</u> |
| MAM Sustain USA | 79% | | | x | | |
| MAM Taux Variables ESG | 80%4 | | Label ISR | х | | <u>Lien</u> |
| MAM Transition Durable Actions | 28%³ | х | Label ISR, Climetrics 5 feuilles | х | | <u>Lien</u> |
| MAM Transition Durable Obligations | 24%4 | Х | Greenfin, Climetrics 5 feuilles | Х | | <u>Lien</u> |
| Porteurs d'Espérance | 39%¹ | Х | Climetrics 5 feuilles | Х | Х | |
| Proclero | 38%¹ | Х | | Х | Х | |
| Université de Strasbourg | 40% ¹ | Х | | Х | | |

2. Données générales sur MAM Transition Durable Actions

2.1 a - Caractéristiques du fonds MAM Transition Durable Actions

Le fonds MAM Transition Durable Actions est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance liée à un portefeuille investi en actions de sociétés internationales en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Une sélection de valeurs qui repose à la fois sur des critères :

- quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière...);
- qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). Le fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion.
 - Durée minimum de placement : 5 ans
 - Éligibilité : assurance vie (parts C et R)
 - Indice de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence : N/A

Source: Dici et prospectus MAM Transition Durable Actions (11/02/2022)

Caractéristiques des parts : Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts ou en montant.

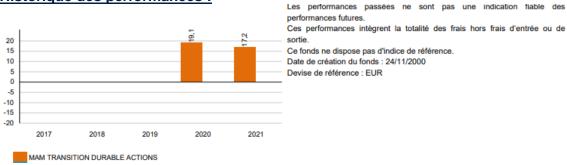
| Valeur d'origine des parts C, R | 20 euros |
|---|---|
| Valeur d'origine des parts A, B | 150 euros |
| Valeur d'origine des parts I, J | 10 000 euros |
| Compartiment | Non |
| Code ISIN | FR0000970949 (part C) FR0013430584 (part I) FR0013430576 (part R) FR0013430592 (part J) FR0014001T08 (Part A) FR0014001SZ1 (Part B) |
| Affectation des sommes distribuables des parts C, R, I, J, A, B | Affectation du résultat net : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation |
| Devise de libellé | Euro |
| Souscripteurs concernés | Parts C, R : tous souscripteurs (II est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance.) Parts A, B : Réservées à la commercialisation par des intermédiaires financiers Parts I, J : Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels. |
| Montant minimum de souscription initiale | Parts C, R, A, B: Un millième de parts Parts I, J : 500 000 € |

- Actif net au 31.10.2022 : 76,6 millions d'euros

- Devise : euros

Source: Dici et prospectus MAM Transition Durable Actions (11/02/2022)

Historique des performances :



Performances au 31/10/2022:

YTD:-13,60 % 1 mois: 5,98 %

1 an glissant : -11,76 % 3 ans glissants : 26,22 % Depuis le 09/07/2019 : 29,08 %

Les performances passées ne sont pas une indication fiable

des performances futures.

Echelle de risque :

| • | A risque plus faible Rendement potentiellement plus faible | | | ible Rer | ndement po | | nt plus élev | - |
|---|---|---|---|----------|------------|---|--------------|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | |

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

(Sources: Dici et prospectus MAM Transition Durable Actions (11/02/2022)

2.1 b – Modalités de partage

| | • | |
|----------------|--|---|
| Part | ISIN | Mécanisme de partage |
| Part A, C et I | FR0014001T08 FR0000970949 FR0013430584 | La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation GoodPlanet 10% des frais de gestion qu'elle perçoit (parts C et I), déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. La fondation GoodPlanet, reconnue d'utilité publique a pour but en France et à l'étranger: - de sensibiliser à la protection de l'environnement, - de promouvoir le développement durable, - de participer, directement ou indirectement, à toutes activités dès lors que celles-ci peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la fondation. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,60% de l'actif net moyen des parts A, C et I par an. |
| Part B, R et J | FR0014001SZ1 FR0013430576 FR0013430592 | La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au Fonds de dotation pour la biodiversité , 10% des frais de gestion qu'elle perçoit (parts C et I), déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Le fonds de dotation pour la biodiversité a pour but l'activité de contribuer à la préservation des espèces et des écosystèmes menacés et de sensibiliser le public sur les enjeux de la biodiversité et la conservation du patrimoine naturel. Les versements annuels se feront sous la forme d'un don ou d'un parrainage. Dans le cas d'un don le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Dans le cas d'un parrainage, le mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux, ni pour les porteurs de parts, ni pour la Société de Gestion. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,60% de l'actif net moyen des parts B, R et J par an. |

2.2 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave³

³ Sont considérées comme controverses modérées celles qui sont évaluées en niveau 1, 2 ou 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

- Surperformer son indice par une part supérieure de l'actif net investi dans des entreprises ayant des objectifs climatiques validés ou engagés Science Based Target ou avec des objectifs climatiques ambitieux⁴.

Suivi des objectifs de durabilité au 31/10/2022 :

| | Objectif 1 | Suivi #1 | Objectif 2 | Suivi #2 |
|-----------------|-----------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| MAM Transition | Surperformer son | Portefeuille : | Surperformer son indice par | Portefeuille : |
| Durable Actions | indice par une | 0% | une part supérieure de l'actif | 93% |
| | moindre exposition | Benchmark: | net investi dans des | Benchmark: |
| | aux controverses, en | 7% | entreprises ayant des objectifs | 67% |
| | n'investissant pas | | climatiques validés ou | |
| | dans des entreprises | | engagés Science Based | |
| | faisant l'objet d'une | | Target ou avec des objectifs | |
| | controverse grave. | | climatiques ambitieux. | |

2.3 – Les fonds disposent-t-ils de label extra-financier ?

MAM Transition Durable Actions a obtenu le label ISR en novembre 2019, pour une durée de 3 ans.



Le 25 février 2020, le fonds MAM Transition Durable Actions a été récompensé par le Climetrics Award pour ses performances environnementales.

Le Climetrics Award récompense les fonds investissant dans les entreprises ayant le mieux intégré les risques liés au changement climatique, à la gestion durable des ressources en eau et à la déforestation. Ainsi, le fonds MAM Transition Durable Actions se positionne parmi les cinq premiers fonds Actions internationales au sein d'un panel de plus de 1600 fonds évalués, confirmant ainsi son leadership dans la prise en compte des problématiques climatiques et écologiques et la robustesse de sa méthodologie d'évaluation des entreprises sur ces enjeux.



MAM Transition Durable Actions a obtenu les 5 feuilles par Climetrics (fonds les plus performants en matière de lutte contre le changement climatique).

• 2.4 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par MAM Transition Durable Actions ?

⁴ Source : ISS ESG, les objectifs climatiques sont considérés ambitieux lorsqu'ils sont hors Science Based Target mais qu'il y a eu une évaluation de la qualité des objectifs et des mesures / plans d'actions en place pour les atteindre.

Profiter des « solutions » environnementales vecteur de croissance économique, et accompagner les entreprises carbo-intensives dans la transformation de leur modèle économique vers une économie durable :

MAM Transition Durable Actions vise à investir à la fois dans les entreprises offrant par leur offre de produits et services des solutions techniques, technologiques aux enjeux de la transition durable, mais aussi à accompagner les entreprises ayant amorcé leur transition énergétique.

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

MAM Transition Durable Actions a pour ambition de répondre à l'urgence d'agir contre le changement climatique, mais plus généralement en faveur d'une transition durable, englobant à la fois :



— la transition énergétique: elle désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation. Elle a pour objectif de passer d'un système énergétique carboné reposant sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, énergies non conventionnelles, gaz naturel) à un système énergétique basé sur des énergies renouvelables afin d'en réduire l'impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

- la transition écologique : l'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes et les services qu'ils assurent, la biodiversité, et l'environnement en général, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne.
- <u>la transition sociale</u>: nous avons développé une méthodologie d'analyse spécifique intégrant les risques et opportunités associés à la transition énergétique et écologique. Appliquée dans un premier temps à ces fonds, nous déployons progressivement cette approche à l'ensemble des encours sous gestion de Meeschaert Asset Management.

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux, à la fois sous une approche risques mais également sous l'angle des opportunités :

Intensité carbone des entreprises

- analyse des impacts liés aux opérations,
- · analyse des tendances
- comparaison avec les pairs du secteur

Démarche de transition vers une économie bas carbone

- analyse prospective de la stratégie mise en oeuvre pour atteindre les objectifs
- actions déployées par l'entreprise pour la réalisation des objectifs

Offre de produits et services

- risques associés (ex : stranded assets)
- opportunités associées: entreprises développant des solutions répondant à une problématique environnementale et climatique.

• 2.5 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

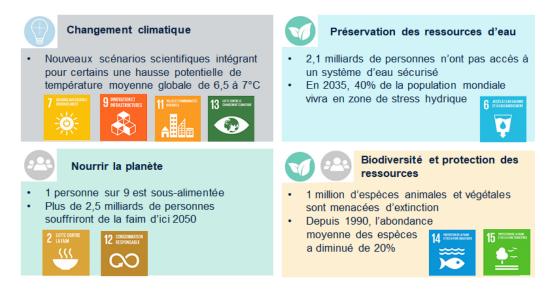
Le processus de sélection de MAM Transition Durable Actions est basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il applique également des critères ESG.

La transition vers une économie durable vise à répondre à quatre enjeux sociétaux majeurs :

- La lutte contre le changement climatique qui regroupe les énergies renouvelables et bas carbone, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, les bâtiments à énergie positive ou basse consommation...

- La protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- La préservation de l'eau (production d'eau potable, traitement des eaux usées, efficacité de l'intensité en eau des processus, développement et modernisation des réseaux d'infrastructures...)
- L'alimentation et l'agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

La transition énergétique, écologique et sociale déclinée en quatre enjeux majeurs :



- 2.6 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement de MAM Transition Durable Actions ?
- <u>Pour identifier les entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition durable</u>

Pour chaque catégorie d'indicateurs « Solutions », « Best Effort » et « Best Performance », les analystes ISR utilisent différentes sources d'informations internes et externes (voir paragraphe 3.1 Processus de gestion qui détaille les sources utilisées)

- Pour vérifier l'implication dans les secteurs exclus

L'équipe ISR s'appuie en particulier sur la recherche des agences de notation.

Pour l'évaluation ESG des entreprises

En interne, dans le cadre des comités ISR, permettant de définir les périmètres éligibles des fonds ISR gérés par Meeschaert AM, l'équipe ISR élabore chaque année un planning annuel de recherche ISR, couvrant les entreprises du Stoxx 600. Celui-ci prévoit 10 réunions par an, portant sur au moins :

- 8 études de secteurs,
- 1 étude thématique,
- 1 réactualisation multisectorielle.

Planning de recherche élaboré pour l'année 2022 :

| Période | Etude | Date du comité |
|---------|--|-------------------|
| janv-22 | Réactualisation multisectorielle | 27/01 |
| févr-22 | Biens d'équipements (machines) | 09/03 |
| mars-22 | Biens d'équipements (produits de construction + équipements électriques + construction & ingénierie + conglomérats industriels + Aérospatial et défense) | 30/03 |
| avr-22 | Média / divertissement | |
| mai-22 | Distribution de produits alimentaires et de première nécessité | |
| juin-22 | Logiciels et services | |
| sept-22 | Etude thématique - thématique à définir | |
| oct-22 | Assurances | |
| nov-22 | Télécommunications | |
| déc-22 | Industrie pharmaceutique et biotechnologies | |

Ces analyses internes s'appuient également sur les rapports fournis par les agences de notation ISS ESG, Sustainalytics et Ethifinance pour les petites et moyennes capitalisations.

Pour les entreprises du S&P 500, l'équipe ISR dispose des analyses ESG réalisées par Sustainalytics. Pour les entreprises nord-américaines et asiatiques non couvertes par les agences de notation, l'équipe ISR réalise une analyse interne.

Le comité d'experts

Un comité d'experts, composé des équipes de Meeschaert AM et de membres de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales.

Ce comité intervient :

- En amont de la création des fonds, via un travail sur la méthodologie et la conception des trois catégories d'investissement
- Tout au long de la vie des fonds au travers de réunions trimestrielles, lors desquelles les experts participent aux discussions stratégiques

Ces experts partagent ainsi leur expérience terrain et leurs connaissances en matière d'impact énergétique, écologique et social.

2.7 - Quels critères ESG sont pris en compte par MAM Transition Durable Actions ?

Le processus de sélection des fonds MAM Transition Durable Actions est basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable, tout en intégrant également des critères ESG dans l'évaluation des entreprises.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

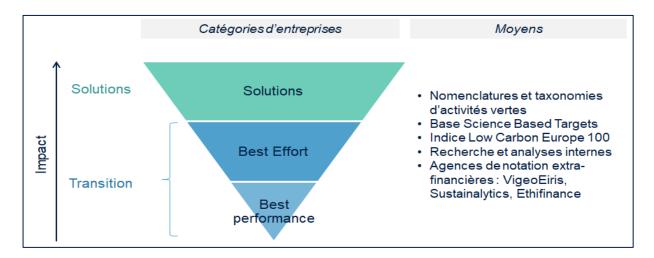
L'analyse des entreprises au regard des risques et opportunités de leur secteur :

L'équipe ISR vérifie que les pratiques des émetteurs investissables n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...).

Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaine d'approvisionnement et des communautés locales.

A titre d'exemples, voici quelques indicateurs regardés pour la sélection des entreprises :

- **Critères environnementaux** : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- **Critères de gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...
- 2.8 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...) ?



- 2.9 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?
 - Actualisation de la base MAM Transition Durable
- L'indice Low Carbon Europe 100 permettant de sélectionner les entreprises « Best performance » est actualisé par Euronext sur une base annuelle.
- La liste des entreprises engagées au sein de la Science Based Targets est disponible sur leur site internet de et est mise à jour régulièrement par l'initiative SBT. L'équipe ISR effectue régulièrement des mises à jour de sa base pour intégrer les nouvelles entreprises si celles-ci ont fait l'objet d'une demande d'analyse de la part des gérants.

Actualisation des évaluations ESG

Les notations ESG sont révisées lors de chaque étude sectorielle ou thématique, soit environ tous les 24 mois. Toutefois, afin de maintenir les notations ESG proches de la réalité, la réactualisation multisectorielle annuelle est réalisée pour réviser les notations ESG des sociétés qui ont vu leur profil ESG fortement évoluer (détérioration ou amélioration).

La base de données est actualisée après chaque comité, afin de tenir un référentiel ISR à jour.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs, lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

3. Processus de gestion

 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR et les critères relatifs au changement climatiques sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles?

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, de par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transformation, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investissent MAM Transition Durable Actions

L'univers d'investissement du fonds MAM Transition Durable Actions est mondial. Initialement, il englobe notamment le Stoxx 600, le S&P500, ainsi que certaines entreprises asiatiques, ainsi que d'un vivier d'entreprises supplémentaires de petites et moyennes capitalisations présentant un bénéfice environnemental en lien avec son activité ou ses pratiques.

Première étape : exclusion des activités néfastes à l'environnement.

Sont exclus des périmètres MAM Transition Durable les activités néfastes à l'environnement : Plus précisément, les émetteurs **dont plus de 5% de leur chiffre d'affaires** est réalisé dans :

- l'extraction du charbon,
- l'extraction de pétrole,
- la production d'électricité à partir du charbon,
- la production de pesticides,
- la production de tabac,
- la production d'OGM

<u>Deuxième étape</u> : identification des entreprises répondant à la thématique « Transition durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs : un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une des trois catégories d'indicateurs suivantes :

| BEST PERFORMANCE | BEST EFFORT | SOLUTIONS |
|--|--|--|
| Sociétés les mieux positionnées par rapport à leurs pairs pour le scénario 2°C | Entreprises des secteurs carbo-intensifs en transformation vers une économie bas carbone | Fournisseurs de produits de services porteurs de solutions pour l'économie bas carbone |
| • Présence dans l'indice « Low Carbon Europe 100 » | Entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C Entreprises exposées aux solutions environnementales, mais en dessous du seuil de 50 % de leur chiffre d'affaires Entreprises ayant fixé des objectifs en matière de : lutte contre le changement climatique, préservation des ressources naturelles, intégration de l'économie circulaire dans leur activité. | Activités répondant à une problématique énergétique ou environnementale Activités parmi les six thématiques de solutions Seuil de sélectivité: - 50 % du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou, - 50 % du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou, - 50 % des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenu une certification environnementale. Green et Social bonds (uniquement dans MAM Transition Durable Obligations) |

« Solutions »:

Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...).

Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis :

- 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou.
- 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,

- 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenue une certification environnementale ; bâtiments à énergie positives, bâtiments basse consommation

« Best Performance »:

Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.

Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbones, notamment le Low carbon Europe 100.

En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

L'indice Low Carbon Europe 100 est actualisé une fois par an, en fin d'année par Euronext.

« Best Effort »:

- Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.
 La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science Based Targets » qui permet d'identifier les entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scenario 2°C
- Sélection d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :
 - lutte contre le changement climatique
 - de préservation des ressources naturelles
 - d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité. (Exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).
- Sélection d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires

La catégorie « Best Effort » représentera au maximum 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée en interne. Cette grille d'analyse répertorie notamment :

- le cas échéant, la catégorie d'indicateur : l'impact de son offre de produits et services (exposition des entreprises à des activités « solutions »), ou bien, les engagements de réduction des émissions de GES ou de préservation des ressources naturelles qu'elles ont pris, ou enfin, leur présence dans l'indice Low Carbon Europe 100.
- la classification de l'entreprise par thématique,
- l'exposition potentielle à des activités controversées,
- le niveau de controverses le plus élevé identifié
- la base des obligations vertes, sociales et durables

<u>Troisième étape</u>: intégration de critères sociaux et de gouvernance

Pour les entreprises identifiées sur la thématique de la transition durable, l'équipe ISR vérifie que cellesci n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...).

Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales.

Cette analyse est complétée par une vérification des controverses ESG : les entreprises à forte controverse, ou ne prenant pas suffisamment en compte l'impact social d'une telle transition, sont exclues de l'univers éligible.

Ces trois étapes permettent de déterminer le périmètre d'investissement « MAM Transition Durable Actions » de Meeschaert AM, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Synthèse du processus de gestion appliqué à MAM Transition Actions :



Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En 2021, aucune société n'a été sortie du portefeuille pour des raisons extra-financières.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

 3.2 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

La méthodologie MAM Transition Durable Actions permet de constituer l'univers éligible transmis au gérant, elle s'applique à minima à 90% du portefeuille (hors liquidités et OPC de classification « Monétaire »).

 3.3 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

MAM Transition Durable Actions est issus de la transformation du fonds MAM Terra Nova, effective depuis le 4 juillet 2019.

Le processus d'évaluation ESG a été adapté fin 2021 pour prendre en compte le changement de fournisseur de données ESG, passant de Vigeo à ISS ESG. Ce changement de prestataire n'impacte pas le processus de sélection des entreprises.

• 3.4 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 31/10/2022.

3.5 - Les fonds pratiquent-ils le prêt de titres ?

Le fonds ne pratique pas de prêts de titres.

3.6 - Les fonds utilisent-t-ils des instruments dérivés ?

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

```
Réglementés ;
Organisés
Oe gré à gré ;
Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 Taux:
Change ;
 Crédit :
♦ Autres risques (à préciser) ;
Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif
de gestion.

Couverture
Exposition :
◇Arbitrage ;◇Autres natures ;
Nature des instruments utilisés :
Ontions :
  Swaps ;
 Change à terme ;
  Dérivés de crédit
La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  Couverture du risque de taux ;
 Couverture du risque de crédit ;
Couverture du risque actions :

    Couverture du risque de change ;

Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change ;(sans
```

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change. Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique. Il ne sera pas recherché de surexposition. La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net. Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap. Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

<u>Titres intégrant des dérivés simples</u>: le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net. <u>Titres intégrant des dérivés complexes</u>: Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

3.7 - Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Pour MAM Transition Durable Actions, l'investissement sur les OPC est limité à 10% maximum de l'actif net : les fonds sélectionnés ne sont pas forcément des fonds ISR. Le processus de sélection repose sur des critères qui ne sont pas des critères ESG. Ces critères sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Au 31 octobre 2022, 2,80% de l'AN du fonds MAM Transition Durable Actions est investi dans le fonds OSTRUM SRI CASH (FR0010529743), labelisé ISR.

4. Contrôle ESG

 4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour Meeschaert AM?

Contrôles de 1er niveau

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements : il vérifie que ses décisions prises sont conformes aux décisions des comités ISR en se référant à la base de données mise à jour par l'équipe ISR lors de chaque décision prise à la suite d'une analyse.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment du rapport mensuel. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.

Contrôles de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR,
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR.
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus.

Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Un fonds a obtenu le label Greenfin attribué pour un an.

5. Mesure d'impact et reporting ESG

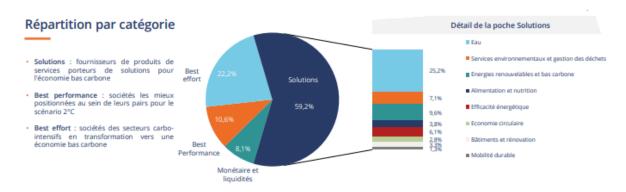
5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings de fonds classiques, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur le site internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi que la composition intégrale des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle.

5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

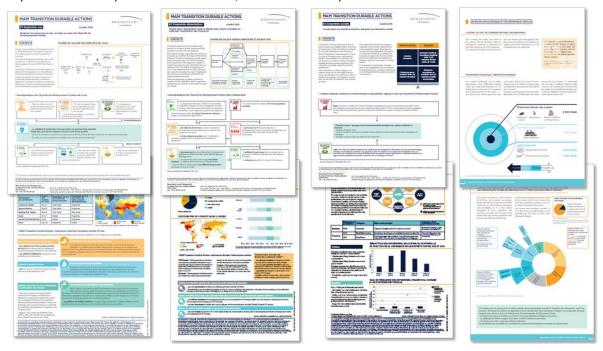
La fiche mensuelle de reporting présente la répartition de l'actif net par catégorie d'indicateurs (Solutions, Best Effort et Best Performance) ainsi que la répartition par thématiques associées aux entreprises « Solutions ».

Exemple du reporting au 31 octobre 2022 de MAM Transition Durable Actions



- Les empreintes

Lors du lancement de la gamme de fonds en juillet 2019, Meeschaert a publié trois nouvelles empreintes thématiques réalisées sur le fonds MAM Transition Durable Actions, complétées par la première Empreinte Océans publiée en mai 2020, actualisée en septembre 2021.



Empreinte Eau:

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme. Cependant, plus de 2 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès à un système d'eau sécurisé. L'enjeu est d'autant plus important que la pression démographique et le réchauffement climatique accentuent les risques de pénurie. De nombreuses zones géographiques sont désormais exposées au risque de stress hydrique.

Pour évaluer l'empreinte eau du portefeuille, différents indicateurs ont été développés, notamment la fourniture d'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau fournie, l'amélioration de la performance des réseaux de distribution... Le degré d'importance des réponses aux enjeux de l'eau que les entreprises du portefeuille apportent a été analysé au regard de leurs implantations géographiques et des pressions locales exercées sur la ressource.

Consulter l'Empreinte Eau

Empreinte alimentation:

La lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et la santé s'inscrivent directement dans les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations unies. La satisfaction de ces besoins fondamentaux doit se réaliser en recourant à une agriculture durable, qui maîtrise l'exploitation des ressources.

Le gaspillage alimentaire représente un tiers des aliments produits, 2 milliards de personnes souffrent de surpoids ou d'obésité alors qu'à l'inverse une personne sur neuf est sous-alimentée dans le monde. Les initiatives des entreprises du secteur agro-alimentaire doivent donc être finement analysées au travers d'indicateurs tels que la réduction des déchets alimentaires, la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes et la prise en compte des populations fragiles.

Consulter l'Empreinte alimentation

Empreinte sociale:

Favoriser les bénéfices sociaux liés aux perspectives d'une croissance verte, tout en accompagnant les travailleurs fragilisés par cette transition vers un nouveau modèle économique, tel est l'enjeu du volet social de la transition juste. Il s'agit en effet de passer à une économie mondiale prospère, bas carbone, résiliente et inclusive.

Plus de 2,5 millions d'emplois dans les énergies renouvelables devraient être créés. Le développement de l'économie circulaire pourrait également permettre d'y ajouter 6 millions supplémentaires. Concernant les entreprises qui sont en transition, cette dimension ne doit pas occulter la prise en compte de la sécurité au travail ni les politiques d'accompagnement des salariés dans le développement de nouvelles compétences.

Consulter l'empreinte sociale

Empreinte Océans:

Tout comme les forêts, les mers et les océans sont de véritables lieux de stockage du carbone, et absorbent un tiers des émissions de CO2 humaines. On estime que l'océan concentre 50 fois plus de carbone que l'atmosphère. Plus grand puits de carbone de la planète, les océans produisent également 50 % de l'oxygène que nous respirons.

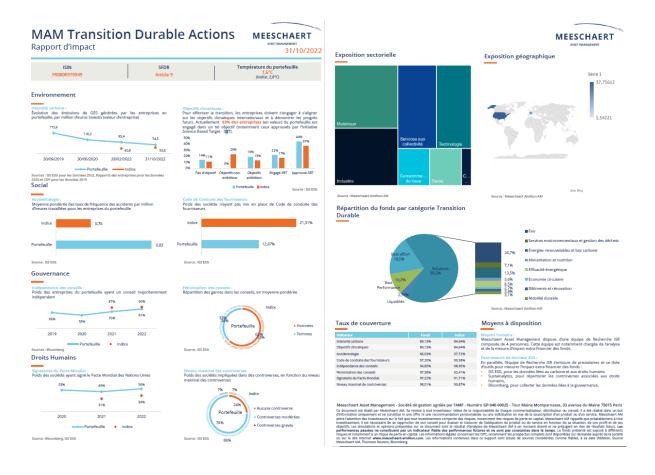
Consulter l'Empreinte océans

En 2020, les empreintes développées ont été mises à jour pour le fonds MAM Transition Durable Actions, et sont disponibles au sein du rapport d'impact du fonds au 30-06-2020, avec une analyse de l'historique des résultats.

Les empreintes ont aussi été déployées sur le fonds MAM Transition Durable Obligations, et sont disponibles dans le rapport d'impact du fonds au 30-06-2020.

Rapports d'impact

Un rapport d'impact est réalisé chaque année sur des enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et de respect des droits humains.



• 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de MAM Transition Durable Actions ?

Le <u>site internet de Meeschaert AM</u> publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche. Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, miches mensuelle, code de transparence)
- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible ici .

6. Politique d'engagement

La politique d'engagement de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

• 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

6.2 - Comment MAM Transition Durable Actions établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Actions d'engagement pour la Transition durable

Meeschaert AM a défini des objectifs de dialogue et d'engagement pour accompagner une transition durable et juste.

- Les fonds de la gamme MAM Transition Durable investissent non seulement dans des entreprises porteuses de solutions environnementales et climatiques, mais également dans des entreprises opérant des transformations profondes de leur modèle économique afin d'assurer un développement pérenne et compatible avec la nécessité de limiter le réchauffement climatique et de préserver nos ressources naturelles.
- Par ailleurs, Meeschaert AM met en œuvre une politique de sortie du charbon, qui prévoit un dialogue avec les entreprises exploitant des centrales thermiques à charbon. L'objectif est de les encourager à anticiper la fermeture de leurs centrales à charbon dès maintenant, et ainsi mieux intégrer les enjeux sociaux et économiques de ces fermetures.

Conscient que ces transformations peuvent impacter de manière importante les salariés des entreprises, Meeschaert AM renforce son dialogue auprès des entreprises concernées afin de s'assurer de la bonne gestion des enjeux sociaux, mais aussi sociétaux (fournisseurs, clients, société civile etc).

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté à évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement ISR.

Par ailleurs, au sein du réseau Shareholders for Change dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique. Le rapport d'engagement est disponible à l'adresse suivante : https://meeschaert-am.com/documents/Rapport d'engagement 2021.pdf

6.3 - Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

L'agence de notation sociale Ethifinance soutient ponctuellement les actions d'engagement menées par Meeschaert AM dans le cadre de son dialogue avec les petites et moyennes capitalisations boursières. En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate » 4 Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

De plus, Meeschaert AM participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises. Ainsi, notre groupe a apporté sa contribution au débat lancé sur site du Ministère du développement durable, au sujet du Grenelle de l'Environnement, ainsi que celui portant sur la transparence fiscale dans les industries extractives (norme IFRS 6).

Meeschaert AM est également signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises.

Un rapport d'engagement sur l'année 2020 est disponible sur le site Internet ISR de Meeschaert AM : https://meeschaert-am.com/documents/Rapport_d'engagement_2021.pdf

• 6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Hormis les votes aux assemblées générales, l'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable

Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

• 6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

• 6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de MAM Transition durable Actions pendant l'année écoulée ?

En 2022, l'équipe ISR a été amenée à rencontrer une soixantaine de sociétés. Neuf entreprises investies dans le fonds MAM Transition Durable Actions au 31/10/2022 ont été rencontrées en 2022.

Entreprise Date de la rencontre Nestlé Mai 2022 Novo Nordisk Juin 2022 Iberdrola **Jars 2022** Schneider Electric Vai 2022 Veolia Janvier 2022 Engie **Jai 2022** Neoen Mars 2022 Astrazeneca **Jai 2022 ASML** Février 2022 et Juin 2022

Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change

Au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert AM a été proactif par :

Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un rapport des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021.

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica, et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de mieux comprendre le travail engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs. Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles.

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaines d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meeschaert AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.



7. Politique de vote

Meeschaert AM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, plusieurs fonds, dont les fonds labélisés ISR, appliquent la <u>politique de vote</u> de Meeschaert AM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options,
- Les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone.

7.1 - MAM Transition Durable Actions dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2021.

 7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ? La <u>politique de vote</u> est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution.

Ces informations sont regroupées sur le site internet de Meeschaert dans la rubrique « Engagement actionnarial » de l'onglet « Investissement responsable » : https://meeschaert-actionnarial

Rapport de vote du fonds MAM Transition Durable Actions :

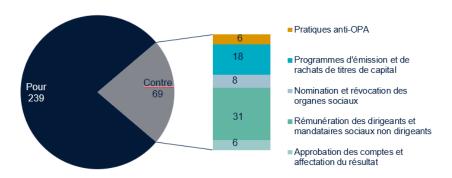




Statistiques de vote 2021

- Meeschaert AM a voté pour 13 assemblées générales pour le fonds MAM Transition Durable Actions
- 308 résolutions analysées et votées
 - 77,60% de votes « POUR »
 - 22.40% de votes « CONTRE »

Répartition des votes contre par catégorie



- 7.3 Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?
 - Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL

En 2020, Meeschaert AM avait coordonné le dépôt de résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

Il était demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devait également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.



16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suite à cette résolution, le groupe a affiché de nouvelles ambitions, néanmoins, nous regrettions le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société.

C'est pourquoi l'engagement actionnarial auprès de Total s'est poursuivi en 2021. Meeschaert AM dans le cadre du regroupement d'investisseurs Climate Action 100+, a en tant que co-leader eu un dialogue avec l'entreprise. Total a proposé une résolution climat à titre consultatif, bien que saluant les efforts de l'entreprise, Meeschaert AM a voté contre. En effet, il a été estimé que les engagements et objectifs définis par l'entreprise n'allaient pas encore assez loin pour répondre à l'urgence climatique. Dans ce même cadre, Meeschaert AM a participé au dialogue avec les dirigeants d'Engie.

Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaine d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

• 7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds MAM Transition Durable Actions ?

Au cours de l'année 2020, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Meeschaert AM a également voté contre la résolution n°14 proposée par TOTAL Energies lors de son assemblée générale en mai 2021.

Annexes

Composition du fonds MAM Transition Durable Actions au 31 octobre 2022 :

| Code_valeur | Libelle_valeur | Libelle_emetteur | %AN |
|--------------|-----------------------------|------------------|--------|
| US0091581068 | ASTRAZENECA PLC | | 0,03% |
| GB0009895GBP | KURITA WATER INDS JPY50 | | 0,01% |
| US2788651006 | AIR PRODUCTS & CHEMICALS IN | C | 0,02% |
| IE0004927939 | CACEIS Bank | | 0,16% |
| JP3270000007 | CACEIS Bank | | 0,00% |
| BQCIEUR | Frais gest. à payer | | -0,01% |
| FGPVFC1EUR | Prov frais adm ext | | 0,00% |
| FGPVFC8EUR | Frais de Gest. Fixe | | -0,14% |
| FGPVFC2EUR | Frais de Gest. Fixe | | -0,01% |
| FGPVFC6EUR | Frais de Gest. Fixe | | 0,00% |
| FGPVFC4EUR | Frais de Gest. Fixe | | 0,00% |
| FGPVFC3EUR | Frais de Gest. Fixe | | 0,00% |
| FGAPEUR | Frais de Gest. Fixe | | -0,03% |
| FGPAEUR | Rachats a payer | | -0,07% |
| RACHEUR | Souscriptions/payer | | 0,02% |
| SOUSEUR | GIVAUDAN-REG | | 1,73% |
| CH0038863350 | NESTLE NOM. | | 3,67% |
| CH0418792922 | SIKA AG-REG | | 2,29% |
| DE0006231004 | INFINEON TECHNOLOGIES | | 1,83% |
| DE000A0WMPJ6 | AIXTRON SE | | 2,08% |
| DK0060534915 | NOVO NORDISK AS | | 3,53% |
| ES0144580Y14 | IBERDROLA SA | | 1,54% |
| FR0000037640 | ROUGIER S.A. | | 0,00% |
| FR0000039091 | ROBERTET | | 3,63% |
| FR0000120073 | AIR LIQUIDE | | 4,32% |
| FR0000120321 | L'OREAL | | 3,28% |
| FR0000121972 | SCHNEIDER ELECTRIC SA | | 1,19% |
| FR0000124141 | VEOLIA ENVIRONNEMENT | | 2,90% |
| FR0010208488 | ENGIE | | 1,03% |
| FR0010220475 | ALSTOM | | 2,40% |
| FR0010529743 | OSTRUM SRI CASH Part I | | 2,80% |
| FR0011648716 | CARBIOS | | 0,78% |
| FR0011675362 | NEOEN SA | | 0,88% |
| FR0011995588 | VOLTALIA | | 0,84% |
| FR0013345493 | BIO-UV GROUP SAS | | 1,24% |
| FR0014001PM5 | HYDROGEN REFUELING SOLUTION | ONS | 0,69% |
| FR001400AJ45 | MICHELIN (CGDE) | | 2,16% |
| GB0009895292 | ASTRAZENECA PLC | | 3,42% |
| IE0004927939 | KINGSPAN GROUP | | 1,06% |
| IE00BZ12WP82 | LINDE PLC | | 4,54% |
| | | | |

| JP3270000007 | KURITA WATER INDS JPY50 | 2,37% |
|--------------|--------------------------------|-------|
| NL0010273215 | ASML HOLDING NV | 2,97% |
| NL0010583399 | CSM NV | 1,02% |
| SE0000695876 | ALFA LAVAL | 1,63% |
| SE0015988019 | NIBE INDUSTRIER AB-B SHS | 0,42% |
| US0304201033 | AMERICAN WATER WORKS CO INC | 3,52% |
| US0584981064 | BALL CORP | 2,67% |
| US1307881029 | CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP | 4,37% |
| US2788651006 | ECOLAB | 2,59% |
| US29355A1079 | ENPHASE ENERGY | 5,14% |
| US29670G1022 | ESSENTIAL UTIL RG | 3,93% |
| US3364331070 | FIRST SOLAR INC | 0,58% |
| US83417M1045 | SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC | 4,55% |
| US88162G1031 | TETRA TECH INC | 2,98% |
| US94106L1098 | WASTE MANAGEMENT INC | 3,34% |
| US98419M1009 | XYLEM | 4,10% |